

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/11/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Mesdames Artémis PEUVOT et Léonie MARCY-VILBOURG, représentantes élues des élèves

Le quorum étant atteint avec 23 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 18h00.

.Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration
voté à l'unanimité (23 votants)

Monsieur Philippe Corrotte s'interroge sur le bien-fondé de la présence d'une personnalité qualifiée dans l'effectif des membres du Conseil d'administration parce qu'il lui semble qu'elle ne voulait plus y participer. M. le Proviseur confirme qu'elle a été contactée et qu'elle a maintenu son souhait de continuer.

Autre question : est-il possible de ne pas toujours réunir le C.A le lundi soir ?

M. le Proviseur répond par l'affirmative et il précise que cette instance a peu de chance d'être réunie un mercredi soir ou bien un vendredi soir, mais qu'on alternera entre les lundis, mardis et jeudis.

Adoption du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020
Vote : 3 abstentions, 20 pour, 0 contre (23 votants)

Adoption de l'ordre du jour

M. le Proviseur précise que les représentants des parents d'élèves ont posé plusieurs questions diverses qui seront présentées en fin de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents (23 votants)

Mise en place des institutions

Les différents conseils, commissions et comités sont installés.

1. Organisation de l'action éducative

1.1 Sorties obligatoires à la journée

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

M. Corrotte demande s'il est possible pour quelques étudiants BTS de réaliser en ville des prises de vues afin de préparer un court métrage visant à promouvoir la ville de Dole et son caractère touristique dans le cadre d'un concours.

M. le Proviseur répond qu'en temps normal, il faut solliciter l'accord du chef d'établissement 8 jours minimum avant toute sortie. Mais actuellement, le plan Vigipirate renforcé au niveau Urgence-

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/11/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

attentats et l'organisation d'un confinement au niveau national ne permettent aucune activité ou sortie en-dehors de l'enceinte de l'établissement.

M. Casaubon-Seignour demande pourquoi il faut adopter chaque année les mêmes dispositions surtout qu'elles ne posent pas de difficultés.

M. Grosjean répond que c'est d'une part la meilleure façon d'informer les nouveaux élus de l'existence de ces décisions et d'autre part parce que le Code de l'éducation n'envisage pas la possibilité d'organiser des délégations permanentes.

1.1 Sorties facultatives à la journée

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1 Décisions budgétaires modificatives pour information n°14 et 15

Les décisions avaient été transmises avec le dossier préparatoire. M. Grosjean se propose de répondre aux éventuelles questions. Aucun vote n'est requis car ces DBM concernent pour l'essentiel des modifications liées à la prise en compte de subventions versées au lycée pour la réalisation de missions précises. Les fonds sont acquis à hauteur des dépenses réalisées pour s'acquitter des missions. Le Conseil d'administration n'a pas la possibilité de changer l'affectation des crédits.

2.2 Décision budgétaire modificative pour vote n°16

M. Grosjean expose les modifications qui seront apportées aux prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2020 si cette décision est adoptée.

Il s'appuie pour cela sur le document préparatoire qui exposait les différents besoins de financement pour des dépenses imprévues qui créent un déséquilibre, un déficit.

Concernant la charge des manuels scolaires, un débat s'engage. La Région n'a pas fourni les moyens financiers pour subvenir aux besoins : un manuel coûte en moyenne 30 euros et la dotation a été arrêtée à 60 euros pour les élèves de terminale concernés cette année par la réforme. Les représentants des parents d'élèves ont adressé un courrier à Mme Présidente du Conseil régional pour solliciter une subvention complémentaire et exceptionnelle quitte à ce que le lycée soit privé les années suivantes de ces moyens alloués chaque année. Mais la Région n'a pas souhaité déroger à son règlement d'autant plus que seulement 3 établissements de Bourgogne Franche-Comté se sont plaints de la faiblesse des moyens attribués. C'est dommage car les professeurs s'étaient engagés aux côtés de la Région pour faire réussir le dispositif de gratuité des manuels scolaires en trouvant des solutions économiques. Au final le choix de ne pas faire payer les manuels aux familles coûte cher au lycée. La solution du recours aux manuels numériques est évoquée. Une licence coûte en moyenne 8 € TTC par élève et par an ; elle est personnelle. Renouvelé sur 5 à 6 ans, cet achat est au final plus élevé que la version papier. De plus l'année prochaine, pour le renouvellement de la licence, le lycée ne disposera plus que d'une subvention calculée sur la base de 20 € par élève.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/11/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

M. Grosjean propose d'examiner les conséquences de la décision sur le fonds de roulement financier : avec un total de 48 700 euros de prélèvement sur les moyens du fonds de roulement financier du lycée, l'excédent employable disparaît. Ne restent que les fonds nécessaires pour assurer la sécurité financière du lycée.

Proposée au vote, la décision budgétaire modificative n°16 est adoptée à l'unanimité (23 votants)

2.3 Tarifs divers

Les tarifs divers ne suscitent pas de questions ou de commentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

2.4 Remises gracieuses – Délégation au Chef d'établissement

Soumise au vote, la délégation est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

2.5 Cadeaux, frais de réception et de représentation

Le conseil d'administration doit valider le principe et les modalités pour chaque libéralité consentie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

2.6 S.R.H. : Participation aux charges de fonctionnement

L'internat a fermé ses portes en juin et désormais les élèves internes sont hébergés au lycée Duhamel. Les élèves internes ne prennent plus que leur repas du midi au sein du lycée et, de fait, ils sont assimilés à des élèves demi-pensionnaires 5 jours. Le reste des sommes perçues sur les familles est reversée au lycée Duhamel.

Les différents taux sont appliqués aux recettes perçues sur les usagers du service et font l'objet d'un reversement au service ALO du budget du lycée afin de participer au financement des dépenses dites communes (chauffage, eau, électricité, produits d'entretien, ...)

La délibération arrêtant la participation du service annexe d'hébergement aux charges de fonctionnement est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

2.7 Don de la Caisse des dépôts et consignation

Le Conseil d'administration accepte le don de la Caisse des dépôts et consignation, d'un montant de 2 000 euros, et l'affecte au financement des besoins de l'enseignement technique (23 pour).

2.8 Proposition d'attribution de concessions de logement

La proposition est adoptée à l'unanimité (23 votants)

Précisions :

- avec la fin de l'internat, l'autorité académique a été sollicitée pour savoir si le poste d'infirmière continuait à être logé (réponse posée en septembre, sans réponse à ce jour)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/11/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- Le logement de l'infirmière sera proposé pour une convention d'occupation précaire une fois que le service des domaines aura rendu son évaluation du coût du loyer. Il s'agit d'héberger pour un temps le gestionnaire du collège Ledoux le temps de la réfection d'un logement de fonction dans son établissement d'affectation. Pour information, cette personne est actuellement hébergée au tarif à la nuitée, le temps que la concession soit mise en place.
- L'ancien logement situé au 1^{er} étage du bâtiment infirmerie a été réaffecté, avec l'accord de la collectivité régionale, à l'usage d'une salle de convivialité pour les agents de service.

3. Contrats, conventions et marchés

3.1 Passation de marchés en procédure adaptée

Tout achat envisagé par une personne publique est un marché public soumis au respect du code de la commande publique, dès le 1^{er} euro. Le conseil d'administration doit donner son accord pour la passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire.

Un simple bon de commande manifeste la rencontre d'une offre et d'une demande et il doit être soumis pour cette raison à l'examen des membres du Conseil d'administration. Pour éviter un trop plein de réunion de cette instance collégiale, le code de l'éducation envisage la possibilité de déléguer cette compétence au chef d'établissement pour les marchés passés en procédure adaptée et marchés dont l'incidence financière est annuelle.

Soumise au vote, la délégation est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

3.1 Autorisation pour passation de contrats et conventions

Soumise au vote, l'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents (23 votants)

4. Projet de calendrier examen du baccalauréat

Le projet de calendrier des examens, des évaluations communes, des bacs blancs et des devoirs communs dans les classes de première et terminale est porté à l'attention des membres du conseil d'administration. Il a été élaboré en cohérence avec les équipes à la suite du conseil pédagogique réuni le 24 septembre. Les épreuves de BTS ne figurent pas sur le document, mais ne devraient pas entrer en conflit avec les épreuves des classes du secondaire.

Ce calendrier, qui n'a pas été envoyé avec les documents préparatoires du C.A. est joint à ce compte-rendu.

Les cours du troisième trimestre devraient pouvoir se dérouler normalement jusqu'au 12 juin.

La PEEP demande pourquoi les épreuves orales de première et terminale sont concentrées aux mêmes dates malgré l'épidémie.

M. le proviseur répond qu'il s'agit d'épreuves orales et que la distanciation et les autres gestes barrière sont faciles à faire respecter pendant ces épreuves.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/11/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

5. Questions diverses

Ces questions ont été soumises au conseil d'administration par la PEEP.

i. **Q1: réunion parents/professeurs de seconde**

Plusieurs parents de secondes nous ont fait remonter l'information selon laquelle le professeur principal a dit que les rencontres parents/professeurs seraient en priorité pour les élèves en difficulté.
Est-ce une règle générale et exacte ou est-ce une initiative personnelle ? Nous sommes demandeur que tous les parents souhaitant une rencontre soient reçus.

M. le proviseur répond qu'effectivement un public prioritaire a été identifié lors des réunions de mi trimestre, en s'appuyant sur les premiers résultats et sur la réussite aux tests de positionnement. Il était alors question que d'autres parents puissent prendre rendez-vous sur les créneaux disponibles des professeurs.

À la date du C. A., en raison du renforcement des mesures sanitaires, on hésite d'ailleurs à remplacer ces rencontres par des entretiens téléphoniques.

ii. **Q2 ASSR2**

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) de niveau 1 et 2. L'ASSR 1 se passe au cours de l'année de cinquième et l'ASSR 2 en classe de troisième. Elles font partie de l'enseignement obligatoire.

Suite à la période de confinement au Collège pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de troisième n'ont pas pu passer l'ASSR 2.

Si vous avez moins de 21 ans, cette attestation est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au code et à la formation du permis de conduire.

Est-il prévu de faire passer l'ASSR2 au lycée et selon quelles modalités?

M. Parent, proviseur adjoint, répond que l'épreuve se déroulera le jeudi 3 décembre.

Des séances de préparation à cette épreuve seront par ailleurs proposées plusieurs mercredis après-midis.

Une séance de rattrapage sera organisée le cas échéant le lundi 14 décembre.

iii. **Trois autres questions de la PEEP traitaient du renforcement du protocole sanitaire.**

Q3: Impact confinement et renforcement du protocole sanitaire sur le calendrier du lycée.

Suite à l'annonce du gouvernement sur le confinement (et de son prolongement éventuel) et sur le protocole renforcé en lycée, nous souhaitons connaître l'impact et les nouvelles modalités pour les rendez-vous à venir, et notamment:

- CA du 2 et 19 novembre
- réunion parents/professeurs 2nde (3 et 5 novembre)
- les conseils de classes du 30 novembre au 7 décembre
- forum de l'orientation (18 décembre)
- réunion parents 2nde (15 décembre)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/11/2020

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

- ...etc

Q4: protocole sanitaire renforcé

Suite à l'annonce du gouvernement et du ministre de l'éducation nationale sur le maintien des lycées ouverts et le renforcement du protocole sanitaire, nous souhaitons connaître les modalités du renforcement de ce protocole pour Nodier avec une vision "avant/après".

Dans cette période difficile et évolutive de la situation sanitaire, la PEEP demande de maintenir et de renforcer les liens entre l'établissement et les représentants des parents d'élèves avec notamment une participation maintenue aux conseils de classe, un fonctionnement renforcé du groupe contact, un fonctionnement plus intense de la commission hygiène et sécurité,.. Une communication plus régulière en lien avec le "COVID" est-elle envisagée via Pronote, sous forme par exemple d'une newsletter ?

Q5: anticipation sur le protocole sanitaire

Si le confinement partiel/adapté décidé par le gouvernement n'apporte pas l'efficacité attendue et qu'il soit nécessaire de le durcir, avez-vous fait le point des élèves qui seraient potentiellement en difficulté sur la disponibilité des outils numériques?

En cas de confinement des élèves, envisagez-vous de nouveau d'accueillir des élèves au lycée pour leur fournir le matériel nécessaire pour un travail en distanciel?

Outre que certaines réponses ont été apportées à l'ouverture du C.A., les mesures sont en train d'être mises en place : elles consistent en trois points principaux : la possibilité laissée aux élèves de rester dans les salles de classes (fenêtres ouvertes) pendant les récréations, la mise à disposition de lieux pour chaque classe entre 12 et 13 heures, et la définition d'un ordre de passage jour par jour et classe par classe à la demi-pension (pour limiter le brassage).

Les autres points font l'objet actuellement de mesures d'ajustement

Lorsque ces mesures seront totalement opérationnelles, un message sera adressé aux élèves et à leurs responsables via PRONOTE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur lève la séance à 21 heures.

Président : M. Parent, Proviseur

Secrétaires : Artémis Peuvot et Léonie Marcy-Vilbourg